

Direction Générale Ressources Humaines
32 rue Valade 31000 TOULOUSE
Direction
Pilotage RH, SoRH, Relations Sociales

N/réf : A 23 03 56 49

dossier suivi par : Laurent DUSSERRE
DRHRelationsSociales@mairie-toulouse.fr

Toulouse, le 27 SEP. 2023

Monsieur MAYNAUD
Secrétaire Général du Syndicat FO Mairie

Monsieur REFUTIN
Secrétaire Général du Syndicat FO Métropole

Objet : Réponse à votre demande relative au maintien des chèques déjeuners sur les jours de don du sang

Messieurs les Secrétaires généraux,

J'ai bien pris en compte votre courrier en date du 13 septembre dernier dans lequel vous demandez le maintien du bénéfice du chèque déjeuner à l'occasion de l'autorisation spéciale d'absence d'une demi-journée pour participer au don du sang.

J'ai le plaisir de vous informer qu'une suite favorable va pouvoir y être donnée. Ce principe de gestion entrera en vigueur dès le 1^{er} octobre prochain ; le maintien du chèque déjeuner sera donc pris en compte pour tout don effectué à compter de cette date.

Veillez croire, Messieurs les Secrétaires généraux, à l'assurance de mes sincères salutations.

Le Maire,
Pour le Maire,
Le Conseiller délégué
Aux Ressources Humaines et au Dialogue Social

Henri de LAGOUTINE

